

L'instabilité législative : Ce point a trait au précédent. L'instabilité se manifeste dans les incohérences qui se trouvent dans les politiques de langue que le gouvernement présente de temps en temps. Prenons la place du français dans les politiques nationales sur l'éducation au Nigéria comme un cas particulier. En 1999, c'était obligatoire, en 2004, c'était facultatif parmi les cours non-professionnels pour le niveau SSS et depuis 2013, c'est l'une des matières du domaine d'études pour l'humanité.

Conclusion et quelques recommandations

De nos jours, nous attendons à ce qu'un pays plurilingue comme le Nigéria puisse se vanter d'un document de politique uniquement conçu pour les langues au pays. Nous pensons qu'un tel document est capable d'aider à résoudre la plupart des problèmes linguistiques, en particulier ceux qui se préoccupent du développement et de la sécurité nationaux. Il y a maintenant un peu plus de 40 ans que la première politique nationale sur l'éducation au Nigéria a été publiée (1977). Notre examen critique a révélé que les politiques linguistiques étaient datées de la même première édition. Pendant que la langue française ne fait que se battre pour le statut et être présentée pour la première fois en 1998, ses homologues nigériens, par des efforts conscients et l'engagement du gouvernement, vont encore plus loin et le gouvernement envisage déjà le développement de l'orthographe et la production de manuels des langues concernées. (Voir NPE, 1998).

Comme c'est le cas actuellement, la langue française a été enfermée dans un coin serré du programme d'études secondaires, surtout au niveau supérieur. La traiter comme l'une des matières d'étude dans les sciences humaines signifie qu'elle est en concurrence non seulement avec l'arabe et les langues nigériennes mais aussi avec les matières dans les lettres de premier contact comme: l'étude de christianisme, l'étude d'Islamisme, les arts visuels, la musique, la géographie, le gouvernement, l'économie, la littérature en anglais et une matière de commerce. La raison en est simplement parce que; le NPE (2013) stipule que tout étudiant qui a l'intention de participer au WASSCE et au SSCE doit suivre quatre (4) matières obligatoires transversales prescrites par le NPE. Ensuite, un sujet de commerce et entrepreneuriat de la liste de 34 matières. Et ensuite, il ou elle peut choisir deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) matières de chacun de ses quatre domaines d'études préférés en fonction de leur potentiel, intérêt et capacité étant entendu que le nombre minimal des matières est huit (8) et le nombre maximal est neuf (9). L'effet qui en résulte est que le français est finalement sacrifié directement en dépit de la volonté de certains étudiants intéressés et indirectement en dépit de la politique nationale qui veut qu'il soit la deuxième langue officielle au Nigéria. Et, comme le français perd des étudiants au niveau de l'inscription, il perdra progressivement des enseignants au niveau de l'emploi, le gouvernement n'ayant pas encore compris comment répondre au mieux à la question du français au pays.

C'est également nécessaire que nos responsables politiques comprennent qu'une langue nationale et une langue étrangère ne servent pas le même objectif dans un pays. C'est pourquoi nous avons toujours souhaité et recommandé l'adoption du français comme